

**RESOLUTIONS N° 001/2023/MCA-BR/CA  
DE LA PREMIERE SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN REGIONAL**

-----  
Date : **03 octobre 2023**

Heure d'ouverture : **10 heures**

Heure de clôture : **13 heures**

Lieu : Immeuble **KOUGBLENOU**, Domaine de l'OCBN, salle 402

➤ **Textes de référence**

- ✓ Accord de Don signé le 14 décembre 2022 entre la République du Bénin et les Etats-Unis d'Amérique représentés par le Millennium Challenge Corporation, "MCC", (ci-après « Compact ») ;
- ✓ Accord de Mise en Œuvre du Programme signé le 14 décembre 2022 entre la République du Bénin et les Etats-Unis d'Amérique représentés par le Millennium Challenge Corporation, "MCC", (ci-après « Accord de mise en œuvre du programme ») ;
- ✓ Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional (ci-après « Décret ») ;
- ✓ Statuts du MCA-Bénin Régional.

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans le Compact, l'Accord de mise en œuvre du Programme, le Décret ou les statuts.

➤ **Régularité de la notification de l'avis de réunion et vérification du quorum**

Conformément aux Documents fondamentaux du MCA-Bénin Régional :

- ✓ l'avis de réunion est régulièrement notifié aux membres du Conseil d'administration ;
- ✓ les conditions de quorum sont remplies.

A la suite de la présentation, par le Président du Conseil d'administration, des points inscrits à l'ordre du jour et des communications présentées par le Coordonnateur national de l'Equipe Technique de Formulation du Compact Régional et après en avoir délibéré, il a été :

**RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** présent reconnaît avoir reçu une notification dans un délai raisonnable de l'avis de convocation à la première réunion du Conseil d'administration.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après examen et discussion, adopte le projet de Statuts du MCA-Bénin Régional dans le fond et dans la forme, sous réserve de la prise en compte des observations et modifications de forme qui y sont apportées au cours de la présente session et autorise le Président du Conseil d'Administration à les mettre en vigueur.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après examen et discussion, adopte les documents ci-dessous listés, sous réserve de la prise en compte des observations et modifications de forme qui y sont apportées au cours de la présente réunion et autorise le Président du Conseil d'administration à les mettre en vigueur. Il s'agit du :

- ✓ Projet de Politique de Conflit d'Intérêts ;
- ✓ Projet de Politique d'Information Confidentielle ;
- ✓ Projet-type d'Accord d'Entité de Mise en Œuvre.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après examen et discussion, approuve la liste des membres suppléants qui assisteront aux réunions du Conseil d'administration lorsque les titulaires ne pourront y assister.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après examen du mémorandum y afférent :

- ✓ autorise le Coordonnateur national de l'Equipe Technique de Formulation à signer les demandes de décaissement jusqu'à la prise de fonction du Coordonnateur national du MCA-Bénin Régional ;
- ✓ instruit les organes en charge de la formulation et de la mise en œuvre de l'Accord de Don à l'effet d'en assurer l'application.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après examen du mémorandum y afférent :

- ✓ autorise le Coordonnateur national de l'Equipe Technique de Formulation à signer les contrats (autres que les contrats relatifs au recrutement du personnel du MCA-Bénin Régional) entrant dans le cadre de la gestion du Compact régional jusqu'au recrutement et à la prise de fonction du Coordonnateur national du MCA-Bénin Régional ;

instruit les organes en charge de la formulation et de la mise en œuvre de l'Accord de Don à l'effet d'en assurer l'application.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir pris connaissance, ratifie les documents ci-après relatifs au décaissement des Fonds de Développement du Compact (CDF) et des Fonds de Facilitation du Programme (CFF) pour le trimestre octobre-décembre 2023 :

- ✓ Plan de travail
- ✓ Budget détaillé
- ✓ Rapport financier détaillé
- ✓ Demande de décaissement
- ✓ Notes explicatives
- ✓ Rapport de passation des marchés
- ✓ Rapport sur les conditions préalables.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après examen et discussion, approuve le Plan de Passation des Marchés pour le compte du trimestre octobre-décembre 2023.





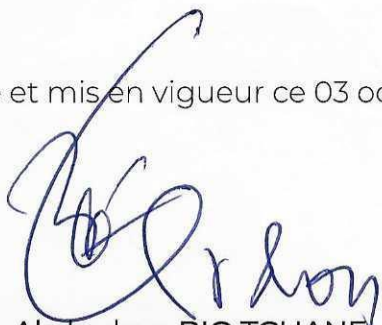
**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir pris connaissance, approuve la note explicative sur le processus de recrutement du Coordonnateur national et du personnel clé du MCA-Bénin Régional.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir pris connaissance, approuve l'organigramme et la grille salariale du MCA-Bénin Régional.

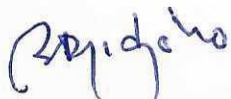
**RESOLU QUE** le Coordonnateur national de l'Equipe Technique de Formulation du Compact est autorisé à transmettre, le cas échéant, à MCC pour avis de non-objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

**RESOLU QUE** les membres du Conseil d'administration, le Coordonnateur national et les membres de l'Equipe Technique de Formulation du Compact Régional sont autorisés et instruits pour élaborer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation de l'objectif des présentes Résolutions, dans les limites de leurs compétences respectives.

Signé et mis en vigueur ce 03 octobre 2023.



Nom : **Abdoulaye BIO TCHANE**  
Titre : **Président du Conseil d'administration**



Nom : **Gaudens DJIHOUESSI**  
Titre : **Expert Juriste de l'Equipe Technique de Formulation  
Secrétaire intérimaire du Conseil d'administration**